

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Louisa Savoie	Numéro de permis 837019	Date d'inspection Le 03 novembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie Doux Câlin		Numéro de téléphone (506) 826-1902	
Adresse 43 Lepage Street Balmoral NB E8E 1J1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite effectuée à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- À mon arrivée, les enfants se préparent pour aller dehors. À l'extérieur les enfants chantent, dansent et discutent avec l'éducatrice.
- Les dossiers des enfants sont complet selon la loi sur les services de la petite enfance.
- L'aire de jeux intérieure offre une grande quantité et de variété de jouets et jeu le tout est à la disposition des enfants.
- Pendant ma visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon respectueuse et positive.

Discussion avec l'exploitante concernant le terrain de jeux.

original signé par
Mona Martin

03 novembre 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date